

**MAIRIE**  
**BORT L'ETANG**  
**TEL : 04.73.68.30.76**  
**Email : mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr**

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE**

-----

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

**Vendredi 8 novembre 2024, 18h30, dans la salle du Conseil Municipal.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 29 octobre 2024.

LE MAIRE

Josiane HUGUET

**ORDRE DU JOUR :**

- Travaux de rénovation de la salle polyvalente – Avenant général portant sur la durée du chantier
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n°01, terrassement / VRD/ Gros Œuvre, avenant n°2
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 02, charpente/couverture, avenant n°1
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 03, étanchéité, avenant n°1.
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 06, menuiseries intérieures, avenant n°1.
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 07 plâtrerie/ plafond/ peinture, avenant n°1
- Modification partielle de la délibération du 26 janvier 2024 pour le choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente
- Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 10 électricité, avenant n°1
- Fixation de la surtaxe d'assainissement, part communale, pour 2025.
- Enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public
- Convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec territoire d'énergie, réfection projecteurs préau extrascolaire
- Achat parcelle cadastrée section ZE numéro 89
- Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 - Conférence des Financeurs du Puy-de-Dôme - Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile
- Rachat d'immeubles à l'EPF – acte notarié
- Affaires diverses

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ÉTANG

Date de convocation :	29/10/2024
Membres :	
En exercice : 15	
Présents : 12	
Votants : 13	

L'an deux mil vingt-quatre, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Josiane HUGUET, Maire.

**PRÉSENTS :** MM .HUGUET - GRANOUILLET – EVE - ANGELY – BERNARD - BONNET – CHAZAL – DUCHALET – FERNANDEZ - FOURNIER – GIRARDOT - LICHERON.

**ABSENT REPRESENTÉ :** M.AMRANI, pouvoir à M.EVE

**ABSENTES :** Mme DAURAT, Mme FREYGANG

**Secrétaire de séance :** M.FOURNIER

## **DELIBERATION 08112024-01 : MARCHES PUBLICS**

### **OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE- AVENANT GENERAL PORTANT SUR LA DUREE DU CHANTIER**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison du retard apporté au début des travaux, la durée d'exécution du marché public doit être actualisée ; elle propose que la durée du marché public soit fixée à 10 mois à compter de la date de notification de l'OS aux entreprises pour la phase de démarrage des travaux soit le 8 avril 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée du marché public à 10 mois à compter du 8 avril 2024

## **DELIBERATION 08112024-02 : MARCHES PUBLICS**

### **OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 01, TERRASSEMENT/VRD/GROS-OEUVRE, AVENANT N°2.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec l'entreprise FERNANDES CONSTRUCTION, concernant la réalisation des travaux de gros œuvre dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 60 142,23 € HT Madame le Maire indique qu'au cours de l'avancement du chantier il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur : Gros béton pour fondations, tranchée et niche pour réseau EDF: PLUS VALUES : 3 574,89€ HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 3 574,89€ HT, soit plus 4 289,87 € TTC et précise que l'entreprise FERNANDES CONSTRUCTION l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise FERNANDES CONSTRUCTION, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 4 289,87 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

## **DELIBERATION 08112024-03 : MARCHES PUBLICS**

### **OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 02, CHARPENTE/COUVERTURE, AVENANT N°1.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec l'entreprise GIRARD FRERES, concernant la réalisation des travaux de charpente / couverture dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 13 072,33 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours de l'avancement du chantier il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur : Modification toiture extension côté scène : PLUS VALUES : 2 489,08 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 2 489,08 € HT, soit plus 2 986,90 € TTC et précise que l'entreprise GIRARDS FRERES l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise GIRARD FRERES, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 2 986,90 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

#### **DELIBERATION 08112024-04 : MARCHES PUBLICS**

##### **OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 03, ETANCHEITE, AVENANT N°1.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec l'entreprise ETANCHEA, concernant la réalisation des travaux d'étanchéité dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 4 485,54 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours de l'avancement du chantier il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur :

- Modification des travaux d'étanchéité : MOINS VALUES : 1 030,14 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de MOINS 1 030,14 € HT, soit MOINS 1 236,17 € TTC et précise que l'entreprise ETANCHEA l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en moins-values avec l'entreprise ETANCHEA, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 1 236,17 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

#### **DELIBERATION 08112024-05 : MARCHES PUBLICS**

##### **OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 06, MENUISERIES INTERIEURES, AVENANT N°1.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec l'entreprise GIRARD FRERES, concernant la réalisation des travaux de menuiseries intérieures dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 26 437,05 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours de l'avancement du chantier il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur Modification plancher scène : PLUS VALUES : 4 802,70 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 4 802,70 € HT, soit plus 5 763,24 € TTC et précise que l'entreprise GIRARDS FRERES l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise GIRARD FRERES, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 5 763,24 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

**DELIBERATION 08112024-06 : MARCHES PUBLICS****OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 07  
PLATRERIE/ PLAFOND/ PEINTURE, AVENANT N°1.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché avec UNIBAT, concernant la réalisation des travaux de plâtrerie/ plafond/peinture dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 40 950,04 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours de la réalisation du chantier il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur :

- Pose de soubassement : PLUS VALUES de 2210,09 € HT
- Placo cuisine PLUS VALUES de 1 050 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 3260,09 € HT, soit plus 3 912,11 € TTC et précise que l'entreprise UNIBAT l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise UNIBAT, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 3 912,11€ TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

**DELIBERATION 08112024-07 : MARCHES PUBLICS****OBJET : MODIFICATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION DU 26 JANVIER 2024  
POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA  
SALLE POLYVALENTE**

Mme le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2024, une délibération pour le choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente a été prise.

Lors de l'élaboration du rapport d'analyse des offres, pour le lot 10 concernant RIGAUD ELEC, Mme le Maire explique qu'il y a eu une erreur de montant.

L'offre présentée par l'entreprise RIGAUD ELEC était de 30 243 € HT soit 36 291,60 € TTC.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de RIGAUD ELEC pour un montant de 30 243 € HT soit 36 291,60 € TTC, et non de 30 613 € HT soit 36 735,60 € TTC comme le prévoyait la délibération du 26 janvier 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de Mme le Maire, la délibération du 26 janvier 2024 est ainsi partiellement modifiée.

**DELIBERATION 08112024-08 : MARCHES PUBLICS****OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE LOT N° 10  
ELECTRICITE, AVENANT N°1.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché conclu avec RIGAUD ELEC, concernant la réalisation des travaux d'électricité dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, pour un montant de 30 243 € HT

Madame le Maire indique qu'au cours de la réalisation du chantier il est apparu nécessaire d'adapter à nouveau les prestations prévues au dossier technique aux conditions rencontrées sur le terrain.

Les modifications portent sur :

- Déplacement armoire électrique et création ligne : PLUS VALUES de 2 900,00€ HT
- Travaux supplémentaires scène : PLUS VALUES de 3 153,00 € HT

En conséquence, Madame le Maire propose un avenant de plus 6 053 € HT, soit plus 7 263,60€ TTC et précise que l'entreprise RIGAUD ELEC l'accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un avenant en plus-values avec l'entreprise RIGAUD ELEC, jusqu'à concurrence d'un montant total de dépenses de 7263,60€ TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces de l'avenant et tous les documents y afférent.

**DELIBERATION 08112024-09 : DECISIONS BUDGETAIRES****OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT, PART COMMUNALE, POUR 2025.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il dispose de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune.

Madame le Maire propose de fixer pour l'année 2025, à 0,80 € hors TVA par m<sup>3</sup> consommé et à 63 € hors TVA par abonnement, le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement, part communale, à :

- abonnement : 63 € hors TVA
- consommation : 0,80 € hors TVA par m<sup>3</sup>

**DELIBERATION 08112024-10 : ALIENATIONS****OBJET : ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est saisie par Monsieur POZZOBON d'une demande d'achat d'une partie du domaine public, à proximité du n° 11 rue du Beurrier, d'une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un accord de principe à cette demande,
- de soumettre le projet à enquête publique, en vue du déclassement de cette partie du domaine public,
- de fixer, conformément à la délibération du 3 mars 2022, le prix de vente du mètre carré à 10 € pour les cent premiers, et à 4 € au-delà,
- que tous les frais relatifs à cette vente seront supportés par les acheteurs,
- de charger Madame le Maire de procéder aux formalités nécessaires et l'autorise à signer tous les actes de gestion nécessaires.

**DELIBERATION 08112024-11 : SUBVENTIONS****OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE, REFECTION PROJECTEURS PREAU EXTRA SCOLAIRE**

Madame le Maire explique qu'en accord avec la commune, le Territoire d'Energie du Puy de Dôme prévoit la réalisation des travaux d'éclairage public : éclairage préau extra-scolaire

L'estimation des dépenses de ce projet est de 16 000 € HT

Conformément aux décisions prises, le Territoire d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant un fond de concours à la commune égal à 75 % soit 12 007,68 € (écotaxe incluse).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention afin de valider ce plan de financement pour la réalisation des travaux réfection projecteurs préau extra-scolaire

**DELIBERATION 08112024-12 : ACQUISITIONS****OBJET : ACHAT PARCELLE CADASTREE SECTION ZE NUMERO 89**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acheter la parcelle cadastrée section ZE numéro 89 lieu dit Le Moulin d'une surface de 3433 m<sup>2</sup>, située à côté d'une parcelle appartenant déjà à la commune.

Madame le Maire explique qu'elle a rencontré le propriétaire qui souhaite vendre la parcelle pour un montant de 1 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de la parcelle section ZE numéro 89 pour un montant de 1 000 €, et à signer tous les actes de gestion nécessaires.

**DELIBERATION 08112024-13 : SUBVENTIONS****OBJET : APPELS A MANIFESTATION D'INTERET 2025 - CONFERENCE DES FINANCEURS DU PUY-DE-DOME - ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS VIVANT A DOMICILE**

Madame le Maire explique que la Conférence des Financeurs du Puy-de-Dôme peut financer un appel à manifestation d'intérêt.

Madame le Maire propose de les solliciter pour des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile, avec la mise en place d'une programmation de sensibilisation des seniors afin de réfléchir sur les parcours résidentiels, l'amélioration et l'aménagement de l'habitat, ainsi que l'inclusion numérique :

- une conférence sur la prévention des cambriolages et des arnaques,
- un ciné-débat sur les parcours résidentiels,
- Une conférence suivie d'ateliers autour de l'inclusion numérique

Et, en complément de cette programmation, la présence du Mobilidom une semaine en juin, en partenariat avec le CLIC de Thiers.

Madame le Maire explique enfin que le coût prévisionnel de cette programmation serait de 2 320 € pour les actions afférant à l'inclusion numérique, et 6 906 € pour la conférence autour de la prévention des cambriolages et arnaques, et le ciné-débat ; elle propose de déposer deux dossiers d'appel à manifestation d'intérêt d'un montant de 2 029 € pour le premier et 5 943 € pour le second.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Madame le Maire, approuve l'estimation prévisionnelle du projet et l'autorise à solliciter les subventions et financements envisagés.

**DELIBERATION 08112024-14 : ACQUISITIONS****OBJET : RACHAT D'IMMEUBLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE - ACTE NOTARIE**

Madame le Maire expose:L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de BORT L'ETANG les immeubles cadastrés **A 1043** de 20 m<sup>2</sup> et **ZV 36** de 68 m<sup>2</sup>, sis Rue des Varennes et Place de la Liberté, afin de réaliser des opérations d'aménagement du bourg de BORT L'ETANG.

Il est propose aujourd'hui au Conseil Municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors tva s'élève à **10 718,07 €**. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour **127,37 €** dont le calcul a été arrêté au 31 mai 2025 ainsi qu'une tva sur marge de **63,19 €** soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **10 908,63 €**.

La commune n'ayant réglé à l'EPF Auvergne aucune participation compte tenu de l'acquisition très récente des parcelles, le restant dû est de 10 908,63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat par acte notarié des immeubles cadastrés A 1043 et ZV 36
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne Maitre LESTURGEON BLANCHARD, notaire à VIC LE COMTE pour rédiger l'acte.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente – Avenant général portant sur la durée du chantier	34
2	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n°01, terrassement / VRD/ Gros Œuvre, avenant n°2	34
3	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 02, charpente/couverture, avenant n°1	34-35
4	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 03, étanchéité, avenant n°1.	35
5	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 06, menuiseries intérieures, avenant n°1.	35
6	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 07 plâtrerie/ plafond/ peinture, avenant n°1	36
7	1.1	Marchés publics	Modification partielle de la délibération du 26 janvier 2024 pour le choix des entreprises pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente	36
8	1.1	Marchés publics	Travaux de rénovation de la salle polyvalente lot n° 10 électricité, avenant n°1	36
9	7.1	Décisions budgétaires	Fixation de la surtaxe d'assainissement, part communale, pour 2025.	37
10	3.2	Aliénations	Enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public	37
11	7.5	Subventions	Convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec territoire d'énergie, réfection projecteurs préau extrascolaire	37
12	3.1	Acquisitions	Achat parcelle cadastrée section ZE numéro 89	37
13	7.5	Subventions	Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 - Conférence des Financeurs du Puy-de-Dôme - Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile	38
14	3.2	Acquisitions	Rachat d'immeubles à l'EPF – acte notarié	38

**EMARGEMENTS**

Josiane HUGUET		Marion BERNARD	
Norbert AMRANI Procuration à D.EVE		Barbara LICHERON	
Danielle GRANOUILLET		David DUCHALET	
Dominique EVE		Fabienne FREYGANG	ABSENTE
Frédéric FOURNIER		Emmanuelle ANGELY	
Guillaume CHAZAL		Blandine DAURAT	ABSENTE
Gilles FERNANDEZ		Frank GIRARDOT	
Thierry BONNET			